

# Pourquoi adhérer à Terre de Liens ?

vous êtes : (cocher la case utile)

Citoyen.ne

Paysan.ne

Porteur.se de projet

Élu.e



**Ensemble, donnons du poids à Terre de Liens Bretagne  
pour la préservation d'une terre nourricière !**

Terre de Liens Bretagne – Liamm An Douar agit concrètement pour l'installation de paysans.nes. Adhérer c'est : Appuyer politiquement l'association, soutenir financièrement ses actions, rester informé des actualités du réseau, recevoir les invitations aux événements de l'association, pour ceux qui le souhaitent s'impliquer en tant que bénévole.

**[bretagne@terredeliens.org](mailto:bretagne@terredeliens.org)**

# BULLETIN D'ADHÉSION

Nom, Prénom : Mme / M. \_\_\_\_\_

Personnes morales : nom de la structure et forme juridique : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tel fixe : \_\_\_\_\_ Tel portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

## ADHÉSION : Rayer la mention inutile

>> Individu : 30€ (10,20€ après déduction fiscale)

>> Soutien : \_\_\_\_\_€ (montant libre, déduction fiscale de 66% possible)

>> Solidaire : 10€

>> Personne morale : 50€

## PAIEMENT : Rayer la mention inutile

>> Chèque à l'ordre de l'association « Association Terre de Liens Bretagne »

>> Prélèvement automatique (remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

## FINALISATION DE L'ENVOI : Bulletin à renvoyer signé à Terre de Liens Bretagne

Liamm an Douar, Pôle InPACT - 17 rue du bas village

CS 37725 - 35577 CESSON SEVIGNE cedex

Fait le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (à transmettre accompagné d'un RIB)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ l'association à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte; B/votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ou au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

>> J'opte pour un prélèvement annuel de \_\_\_\_\_ € :

Date du premier prélèvement :  le 25/06/2021 ou  le 17/12/2021

CRÉANCIER : Terre de Liens Bretagne - Liamm an Douar / identifiant créancier

SEPA : FR 32 ZZZ 8390C8

DÉBITEUR : Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_ BIC \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature :